



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU mardi 24 septembre 2013
18 heures 30**

JG/MG

N° 001585

**Affaires scolaires -
Avenant n°2 à la
convention de
fournitures et
livraison de repas par
la cuisine centrale
municipale d'Apt au
multi-accueil « la
Chrysalide»**

Affiché le :

Le mardi 24 septembre 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, Mme Hélène MARTINEZ, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, M. José VINCENTELLI, Mme Solange BECERRA, M. Pierre ELY, Mme Caroline ALLENE, M. Dominique MARIANI-VAUX, Mme Françoise RIPOLL, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. André LECOURT, Mme Elise ISNARD, Mme Corinne PAIOCCHI

ONT DONNE PROCURATION : M. Pierre BOYER donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Hélène MARTINEZ, Mme Leïla BECHICHE donne pouvoir à Mme Aurore SALETTI, M. Etienne FOURQUET donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, M. Jean-Pierre STOUVENEL donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX donne pouvoir à Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Christian PANOT

ABSENTS : Mme Amina ELKHATTABI

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé par délibération JG/MG n° 1340 en date du 11 avril 2012 la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude par la cuisine centrale municipale d'Apt au multi accueil « La Chrysalide ».

Le Conseil communautaire du pays d'Apt a approuvé également cette convention le 14 juin 2012

Par voie d'avenant n° 1 à cette convention, il a été décidé que cette prestation serait effectuée sous système de liaison froide à compter du 1^{er} novembre 2012

Afin de compléter cette convention, il est proposé de passer un avenant n°2 fixant les conditions de son exécution notamment en matière de sécurité et hygiène alimentaire, liées à l'application de la méthode réglementaire HACCP, ainsi que des procédures d'information et de communication entre les deux collectivités.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve l'avenant n°2 à la convention de fourniture et de livraison des repas par la cuisine municipale d'Apt au Multi-accueil « la Chrysalide »

Autorise Monsieur le Maire à le signer

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**